



Délibération n° 14 2022 07

**Objet :** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à la désinscription de 3 associations de la Maison des Associations.

### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

La Maison des Associations, équipement de proximité, est un lieu de développement et de soutien de la vie associative dans l'arrondissement. Elle est ouverte aux associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel, domiciliées à Paris, ayant un objet d'intérêt général ou d'intérêt public local, justifiant d'une activité régulière sur l'arrondissement et régulièrement assurées en responsabilité civile.

Les 3 associations répertoriées dans le tableau annexé à la Délibération ont informé la Maison des Associations du 14<sup>e</sup> et produit les pièces justifiant de leur dissolution, du transfert de leur siège social vers un autre arrondissement ou collectivité ou de leur transformation en entreprise.

Ainsi elles ne répondent plus aux conditions de leur inscription à la Maison des Associations du 14<sup>e</sup> arrondissement.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement à faire procéder à la désinscription de ces 3 associations.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire,